nature isère
espace de découverte et de partage

UN CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

18/05/2017 - CPIE VERCORS

EN RÉSUMÉ

Vous, particuliers et collectivités, êtes invités à "créer" votre propre "Carré pour la Biodiversité" : il s’agit de garder un espace enherbé pendant toute une saison de végétation, sans intervenir !

POURQUOI METTRE EN PLACE CETTE PRATIQUE ?

Il s’agit de garder un espace enherbé pendant toute une saison de végétation, sans intervenir, c'est-à-dire sans tondre, sans apporter d’engrais ni de pesticides. Cela doit permettre à la flore de se développer naturellement et aux espèces animales qui y sont liées, de s’installer, formant ainsi un petit écosystème, paradis des fleurs sauvages et des papillons. Vous pourrez ainsi vous rendre compte qu'au fil des années votre carré va évoluer et sera peuplé de nouvelles espèces.

La tonte ne permet pas à tout un tas de plantes de se développer. Les graminées qui composent le gazon sont pratiquement les seules plantes qui réussissent à survivre aux passages répétés de la tondeuse. A partir du moment où vous arrêtez de tondre, toutes les plantes qui se faisaient scalper tout juste avaient-elles pointé le bout de leur nez, vont enfin pouvoir dépasser l’horizon de votre gazon. Et pourquoi faucher ? Finalement...C’est vrai que cela ne semble pas une obligation ! On pourrait laisser faire la nature. Mais en l’absence totale de fauche, d’autres plantes vont s’installer : ronce, arbustes et même, au bout de quelques années, des arbres. Par contre, cette fauche n'a lieu qu'en septembre, quand toute la faune et la flore du Carré a eu le temps de terminer son cycle de reproduction.

QUELLES ÉTAPES ET QUELS MOYENS ?

Pour mettre en place votre "carré pour la biodiversité", il suffit d'1m² d'espace... Vous pouvez vous rapprocher du CPIE le plus proche de chez vous (pour l'Isère, ce sera le **CPIE Vercors** *(https://www.nature-isere.fr/node/415)* [1]) qui vous accompagnera dans la démarche en vous faisant signer une charte d'engagement (très légère !) et vous proposera des outils de communication adaptés pour convaincre votre voisin récalcitrant ou tout simplement inviter de nouvelles personnes dans la démarche !

Une fois votre espace choisi, il faudra le délimiter à l'aide de piquets ou de cordelettes et vous pourrez patienter puis observer tout ce qui s'y passe ! Ce sera ensuite un bon espace pour participer à des dispositifs de sciences participatives, comme le Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs par exemple ! (SPIPOLL)

POINTS DE VIGILANCE :

Il est important de communiquer à vos proches et voisins sur cette démarche car nous avons de moins en moins l'habitude de voir des espaces enherbés ! Il faut bien expliqué qu'au contraire de laisser un espace à l'abandon, c'est bien de son évolution et de sa renaturalisation dont il s'agit !

PLUS D'INFORMATIONS :

CPIE Vercors - 255 chemin des Fusillés - 38 250 Lans en Vercors / 04 76 94 30 40 / **http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/cpie-1079.html** *(http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/cpie-1079.html)* [2]

LIENS

- **Le site dédié "un carré pour la biodiversité"** *(https://uncarrepourlabiodiversite.jimdo.com/)* [3]
- **Le site du CPIE Vercors** *(https://uncarrepourlabiodiversite.jimdo.com/)* [3]
- **Le groupe FaceBook des participants** *(https://www.facebook.com/groups/uncarrepourlabiodiversite/)* [4]